



2, place de l'Eglise  
L-9391 Reisdorf  
Tel: 83.62.21/Fax: 83.92.30  
E-mail: commreis@pt.lu

## AVIS AU PUBLIC

Conformément aux prescriptions de la l'article 24, paragraphe 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que

Monsieur Jakob Vedder a introduit une demande d'autorisation auprès de l'Administration de la gestion de l'eau pour l'installation d'une station d'épuration individuelle à Bigelbach.

Le public pourra consulter le texte de la demande à la maison communale pendant le délai de 40 jours.

Reisdorf, le 25 janvier 2022

Le Bourgmestre

Le Secrétaire